

ÉVOLUTION DU SITE TOULOUSAIN

GROUPES DE TRAVAIL

SYNTHÈSE DES TRAVAUX - 1

Thématiques :

Grande université de recherche – GUR :
de quoi parle-t-on ?

L'UT2J et l'UFT dans la cartographie des
universités françaises

SOMMAIRE :

Avant-propos	p. 1
Résumé de la présentation	p. 2
Synthèse des échanges	p. 5

AVRIL 2021

Afin de conduire au sein de l'UT2J la réflexion sur l'évolution du site toulousain, une méthode de travail a été proposée, visant à préciser la vision que notre université souhaiterait porter dans le cadre de ses échanges avec les autres établissements partenaires. Cette méthode prévoit la constitution de plusieurs groupes de travail (GT), issus de la représentation des personnels et des étudiant·e·s au sein des instances et de différents collectifs de notre université.

AVANT-PROPOS

À ce stade, cinq groupes de travail ont été constitués :

- 1 GT réunissant des représentant·e·s du Bureau
- 2 GT réunissant des représentant·e·s du CA et du CAc
- 1 GT réunissant des représentant·e·s du CT et du conseil du SCASC
- 1 GT réunissant des représentant·e·s des directeur·rice·s de services.

Plusieurs grandes thématiques sont mises en réflexion dans ces groupes de travail. Les premiers groupes de travail, réunis pendant le mois d'avril, ont porté sur deux thématiques :

- Grande université de recherche (GUR) : de quoi parle-t-on ?
- L'UT2J et l'UFT dans la nouvelle cartographie des universités françaises.

Rappel des objectifs :

- mieux connaître le contexte national de la transformation des universités (limitation au cadre national, qui est déjà très large),
- analyser les enjeux des débats actuels sur le site toulousain, qui a un potentiel extrêmement important,
- examiner les enjeux des différentes évolutions du site pour nos activités universitaires.

Méthode de travail :

- présentation du document support par l'animateur·trice,
- échanges entre les participant·e·s
- production d'un compte rendu par séance de travail
- production d'une synthèse des travaux des différents GT.

RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION

1. RAPPEL DU CONTEXTE

La présentation du contexte débute par un rappel sur la trajectoire institutionnelle du site toulousain et sur son évolution, depuis le PRES (2007) et la COMUE (UFTMiP, 2014) jusqu'à la publication de l'ordonnance sur les nouveaux types de regroupements d'établissements (2018).

Au printemps 2019, l'UFTMiP a porté un nouveau projet d'évolution et de structuration du site universitaire toulousain. À l'UT2J, un groupe de travail a été créé au sein du Conseil d'administration pour étudier les points importants de ce chantier et analyser l'ordonnance de décembre 2018. Les réunions de ce GT ont eu lieu de février à juin 2019 (27 février, séance commune avec le CAC ; 29 mars ; 10 avril ; 17 mai ; 11 juin ; 17 juin).

La réflexion sur le site a été mise en sommeil pendant l'année universitaire 2019-2020, du fait de l'agenda électoral des établissements (tous hormis UT2J) et de la crise sanitaire ; elle a repris début 2021 et s'accompagne au sein de l'UT2J de la mise en place de plusieurs GT.

En 2020 a été publié le **rapport « Toulouse, territoire d'avenir »** (autrement appelé « rapport Guillou »), commandé par Toulouse Métropole et la Région Occitanie pour anticiper la relance après la pandémie. Ce rapport (consultable sur le blog Vie institutionnelle) dresse un constat quant aux crises prévisibles en l'absence de réaction des acteurs et lance 11 propositions pour « faire de la capitale occitane un territoire plus innovant, plus durable et plus inclusif, et ainsi [...] lui permettre de jouer un rôle moteur dans l'avenir ».

La 1^{re} proposition du rapport porte sur l'accroissement du rayonnement scientifique de Toulouse avec deux axes :

1. confier à une personnalité extérieure de haut niveau la concertation et conception d'un établissement public expérimental d'enseignement supérieur et de recherche autour d'un noyau d'entités volontaires labellisées et sur les thématiques régionales fortes,
2. réexaminer la stratégie de soutien des collectivités aux projets dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Sur la base de ce rapport, et avec l'appui du ministère, la Métropole et la Région ont confié à Patrick Lévy, ancien président de l'Université de Grenoble, l'accompagnement du projet d'évolution de la COMUE.

2. GRANDE UNIVERSITÉ DE RECHERCHE (GUR) : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Depuis quelques années, la notion de « Grande université de recherche » s'est introduite dans les universités : il est important de définir les frontières de ce qui permet d'être dans ce groupe ou non. L'expression semble naître d'une auto-appellation de certaines universités regroupées dans la Coordination des Universités de Recherche Intensive Françaises – CURIF (2008) ; elle réapparaît dans le PIA (Programme d'investissement d'avenir) initié en 2010.

Le programme d'investissement d'avenir, conséquence de la crise économique de 2008, est en effet lancé en 2009, avec 5 secteurs prioritaires, parmi lesquels Enseignement supérieur et formation et Recherche (ainsi que Filières industrielles et PME, Développement durable, Numérique). Ce programme est présenté comme un projet destiné à sortir d'une politique de court-terme et à impulser de nouveaux projets pour développer les potentialités de la France dans ces secteurs. Se sont succédés, à ce jour, 4 PIA : 2010 – 35 milliards ; 2014 – 12 milliards ; 2017 – 10 milliards ; 2020 – 20 milliards, avec un doublement du budget en 2020 par rapport à 2017, lié à la crise que nous traversons.

La CURIF est une association qui avait été créée sur le modèle que l'on peut observer dans d'autres pays ayant un système universitaire important, où des associations réunissent les universités qui occupent la tête des classements internationaux, dans le cadre d'une logique de mise en concurrence de plus en plus à l'œuvre dans l'ESRI au niveau national et international. La CURIF avait des critères de sélection très restrictifs : pour l'intégrer, une université devait être cooptée, être une réelle université (ce qui excluait de fait les « grandes écoles », celles-ci étant une particularité française qui rend le système universitaire français difficilement comparable aux autres systèmes universitaires). En outre, une seule université par ville pouvait normalement intégrer la CURIF (règle à laquelle avaient toutefois dérogé Paris et Toulouse, avec l'adhésion, pour cette dernière, de l'UT1 et de l'UT3). Figurait aussi, parmi les critères, le nombre d'unités mixtes de recherche (pour l'essentiel, avec le CNRS et l'INSERM).

La CURIF a été dissoute en 2020 et remplacée par UDICE, dont les conditions d'adhésion sont encore

plus restrictives. Un des éléments de définition de cette association, qui vise à porter la voix de ses universités adhérentes et de faire du lobbying auprès du ministère, est d'avoir un IDEX. Seules 10 universités (ou regroupements d'établissements) y sont pour l'instant admises : Aix-Marseille, Sorbonne, Lyon I, Côte d'Azur, Bordeaux, Paris, Strasbourg, Grenoble-Alpes, Paris-Saclay, PSL (Paris). Ce sont celles qui sont attributaires d'un IDEX (à l'exception de Lyon I). Toulouse disparaît de cette association, disparition sans doute liée à la perte de l'IDEX.

Une autre association apparaît aussi dans ce paysage, l'AUREF, qui rassemble des universités de taille variable. Si l'on regarde la carte, il reste d'importantes zones blanches et l'on constate que ce sont plutôt des universités de taille moyenne en termes de volume (personnel, chercheur-e-s, étudiant-e-s). Des invitations ont été faites à l'UT2J (qui a été membre de l'AUREF par le passé), mais actuellement l'idée consiste plutôt à créer un chemin entre les deux associations, pour garder la possibilité de faire partie des GUR et avoir une visibilité internationale comme telle.

Cette expression de Grande Université de Recherche est utilisée institutionnellement en 2017, pour désigner une action du PIA 3, laquelle regroupe des appels à projet visant à conforter la structuration et la stratégie des IDEX et des I-SITE et à soutenir les projets de NCU (Nouveaux Coursus à l'Université) et d'EUR (Ecoles Universitaires de Recherche). À partir de 2019, les appels à projets GUR du PIA 3 s'ouvrent aux établissements des autres sites lauréats impliqués dans un projet d'Université européenne, mais l'appellation ne porte que sur le projet et non sur les établissements. La convention du 22/12/2017 fixe notamment le cadre de l'action GUR. Elle semble y poser une définition : sont GUR celles qui ont pu bénéficier d'IDEX, de LABEX ou d'EQUIPEX, ainsi que d'IDEFI et IDEFI numériques, lors des PIA 1 et 2. Elle rappelle aussi que le PIA 3 n'a pas vocation à lancer une nouvelle vague d'initiatives d'excellence. En d'autres termes, il y aurait consolidation de l'existant et pas d'ouverture.

De fait, un périmètre a été défini avec les universités labellisées et un premier bilan (2019) montre qu'il reste des problèmes à traiter afin de consolider les projets déjà validés, ce qui empêche que d'autres établissements entrent dans ce groupe d'excellence. Il est également à noter que le CNRS prend clairement parti : il est en faveur des GUR et sera partenaire de ces universités et, donc, moins présent dans les configurations en dehors de cette appellation.

3. L'UT2J ET L'UFT DANS LA CARTOGRAPHIE DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES

La cartographie des IDEX et I-SITE, qui sont les programmes les plus structurants, met en lumière les deux IDEX stoppées (Toulouse et Lyon) et une répartition très inégale des IDEX et I-SITE. Si l'on regarde les IDEX, il n'y a rien dans la diagonale Sud-ouest-Nord-est. Il peut sembler intéressant d'essayer de penser un autre modèle pour pallier ces vides, notamment à Toulouse, d'autant que, si l'on regarde la composition de l'UFTMiP actuelle, elle montre une forte diversité des cursus, de l'offre de formation... mais a-t-elle le profil pour devenir une GUR ?

Dans sa forme actuelle, la COMUE n'a pas vocation à mettre en place des formations, des politiques propres : il faudrait qu'elle évolue vers autre chose pour devenir une GUR. Son potentiel est très important, que ce soit à l'échelle nationale ou même internationale. En volume, elle est, selon les critères, la 2^e ou 3^e université française. Donc ne pas faire partie des GUR et ne pas avoir les moyens associés serait problématique et pourrait être considéré comme un déclassement.

Un rappel est fait des étapes législatives de l'autonomie financière des universités : à Toulouse, autonomie de Toulouse 1 et 3 en 2009 et 2010. En 2011, on compte au total 73 universités autonomes, dont Toulouse 2. Différents modèles sont adoptés selon les universités : associations, COMUE, fusions (comme à Strasbourg), EPE (Etablissement Public Expérimental). Entre 2009 et 2018, ont fusionné tout ou partie des universités de Strasbourg, Aix-Marseille, Lorraine, Bordeaux, Montpellier, Grenoble, Paris (ex Paris IV et V), Lille. Toutes sont des EPSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) et peuvent faire partie d'un schéma plus large de coordination territoriale. On constate que ces fusions ou ces regroupements ont permis à des universités plus petites de parvenir à des volumes sensiblement comparables aux volumes de Toulouse (et même moindres – exemple d'Unistra, avec une population étudiante représentant la moitié de celle du site toulousain).

Concernant le site toulousain, la fusion, qui aurait pu être une option envisagée par certains établissements en 2018 afin de sauver l'IDEX, n'est plus du tout à l'ordre du jour. D'ailleurs, les schémas de structure envisagés par l'ordonnance de 2018 correspondent à des regroupements universitaires qui n'induisent pas tous nécessairement le passage par une fusion. Le paysage des statuts des universités françaises devient un véritable maquis, encore

instable, dans lequel il devient difficile de se repérer.

La situation actuelle, dont la cartographie évolue très rapidement, montre que de nombreuses COMUE ont été dissoutes ou substituées (EPE, COMUE expérimentale...). Pour pouvoir porter des formations, prétendre au titre de GUR, se pose donc la question du chemin que peut aujourd'hui prendre l'université de Toulouse.

Les universités engagées dans un processus de rapprochement avancent plusieurs arguments : il s'agit d'augmenter la masse critique pour avoir une visibilité internationale ; de renforcer l'attractivité en termes de mobilité, recherche et formation ; d'améliorer la visibilité des activités et d'avoir un levier pour obtenir des financements publics substantiels. Sur le site toulousain, il y a une forte demande de reconnaissance comme GUR. Un dialogue est mis en place pour définir le format institutionnel qui le permettrait et il nous faut réfléchir à la place qu'aurait l'UT2J dans cette reconfiguration. À cette heure, des chemins sont à explorer, qui nous permettraient d'obtenir cette reconnaissance, et donc de pouvoir bénéficier des financements importants réservés aux GUR.

De fait, le tout récent PIA 4, avec son appel à projet « ExcellenceS sous toutes ses formes » dessine deux groupes d'universités avec un budget totalement différencié : sur les 800 M€ de l'appel à projets, les quelques grandes universités déjà labellisées auront 50 % (400 M€), et les nombreuses autres (dont l'UFTMiP et UT2J) se partageront 50% (400 M€) et sont invitées, dans le cadre de l'appel, à présenter des projets, qui devront être structurants selon des modèles variés qu'elles souhaiteront proposer. Deux analyses possibles :

- les universités du second groupe, condamnées à rester dans leur catégorie de « non GUR », n'ont plus qu'à se « partager les miettes »,
- la reconfiguration de la carte universitaire n'est peut-être pas finie et les universités qui n'ont pas pu entrer dans le 1^{er} cercle pour une quelconque raison sont invitées à proposer un autre projet, un autre modèle qui leur convienne.

Ces projets pourront porter des ambitions pour la recherche, bien sûr, mais aussi et à niveau égal, des ambitions pour les formations et pour les politiques sociales, culturelles, etc. selon une approche globale qui considère l'interconnexion entre les différentes missions et activités des universités. Il s'agit de chercher un format d'université fédérant les établissements du site qui sera proposé au gouvernement. La réflexion est en cours et il y a un souhait de mener la discussion à l'échelle de l'UT2J pour porter à l'échelle du site des éléments discutés collectivement.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Ces premières réunions des GT s'inscrivent dans une phase initiale de contextualisation. Elles visent à apporter des éléments d'information larges à toutes les membres des groupes de travail afin de dégager, dans un second temps, les enjeux de l'évolution du site académique toulousain. Des temps d'échange ont suivi les présentations, permettant à chacun-e de partager ses questionnements et ses positions. Ces échanges sont autant de contributions qui participent de la réflexion collective que notre établissement s'est proposé de conduire pour alimenter la réflexion en cours sur l'évolution de la politique de site.

Un travail de synthèse des échanges lors de cette première réunion, établi à partir des comptes-rendus produits par les différents GT, permet de mettre au jour trois préoccupations majeures :

1. Mieux comprendre le contexte dans lequel se déploie aujourd'hui l'ESRI et prendre conscience des enjeux actuels
2. Relier ces éléments de contexte national et international à la situation toulousaine
3. Disposer d'outils d'aide à la compréhension/à la décision

1. MIEUX COMPRENDRE LE CONTEXTE DANS LEQUEL SE DÉPLOIE AUJOURD'HUI L'ESRI ET PRENDRE CONSCIENCE DES ENJEUX ACTUELS

Dans chaque groupe de travail, la présentation du label « Grande université de recherche – GUR » a soulevé des interrogations. Celles-ci avaient trait principalement à la prévalence accordée à l'activité de recherche dans l'expression GUR elle-même. Est-ce au détriment des autres missions de l'université ? Pourquoi ne pas assumer la double mission de formation et de recherche (GUFR) ? Est-ce que le fait d'être une grande université de RECHERCHE n'induit pas, par essence, une ambition pour les formations ? Et, par voie de conséquence, les financements captés par la recherche ne sont-ils pas forcément autant de financements pour le déploiement de la mission de formation ? Ces questionnements sont peut-être renforcés à l'UT2J par le fait que les structures qui hébergent les activités de formation et de recherche sont fortement dissociées.

Il ne faut pas seulement mettre en avant des gains financiers mais aussi ceux associés à la qualité de service, à la vie de campus, à notre visibilité, au développement de coopérations... Ce dernier point est jugé important pour motiver une partie de la communauté qui ne se reconnaîtrait pas facilement dans un projet perçu comme principalement lié à la recherche.

D'autres commentaires ont porté sur le rapport de causalité entre les formats institutionnels, le label GUR et l'accès aux instruments de financement. De fait, ces rapports de causalité semblent exister puisque 50% de l'appel « ExcellencES sous toutes ses formes » du PIA4 seront ventilés vers les établissements accueillant une IDEX ou un I-SITE (c'est-à-dire les GUR).

La présentation des différentes associations nationales d'universités a également donné lieu à des échanges portant sur leur mode de fonctionnement et leur rôle, mais aussi sur leur influence réelle au moment où les financements sont attribués.

2. RELIER CES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL À LA SITUATION TOULOUSAINE

La question qui se pose, dès lors, était : quelles conditions pour prétendre au statut de GUR ? Le site toulousain pourrait y prétendre, il en a les qualités, mais est-ce que cela doit être accompagné de la redéfinition d'un cadre institutionnel en particulier ? Quels risques et quelles opportunités pour le site toulousain au moment de se mettre en face de ce label ?

Si le label passe par une évolution organisationnelle, quel modèle de regroupement souhaiterait-on avoir sur Toulouse ? Aucune fusion n'est envisagée, il n'y aura pas de perte de la personnalité morale et juridique des établissements. Mais on constate une forte volonté de certains établissements de devenir GUR et de privilégier le(s) modèle(s) de structuration le permettant.

L'ordonnance de décembre 2018 propose de nouveaux formats de structuration (établissement public expérimental, COMUE expérimentale, convention de coordination territoriale) mais elle n'impose rien aux sites. Les sites sont libres de se saisir de ces formats ou non. On perçoit un flottement terminologique autour des expressions « établissement public expérimental », « COMUE expérimentale », « université cible »..., qui

entretient une confusion et peut nourrir des inquiétudes. Or, au regard des enjeux, un devoir de clarté s'impose aujourd'hui.

L'approche actuelle de l'UT2J : explorer ce que pourrait être un renforcement du fédéralisme actuel, suffisant pour pouvoir hisser le site au niveau d'une GUR, indépendamment de la question des formats existants et notamment de ceux proposés par l'ordonnance de 2018.

Telles que les cartographies de l'ESRI s'élaborent depuis quelques années, il y a un risque d'effacement progressif du site toulousain, avec un risque consécutif de désengagement financier des partenaires dont les collectivités et le CNRS. Or les collectivités territoriales deviennent des acteurs de la réflexion car la dynamique universitaire s'inscrit de plus en plus dans une dynamique de territoire (activités économiques, effets démographiques, etc.). Les collectivités territoriales sont commanditaires d'un rapport (cf. mission de P. Lévy) et annoncent être partie prenante substantiellement des financements à venir. Mais comment s'établit le dialogue avec elles dans cette phase de négociation ?

Par ailleurs, comment se situe le CNRS par rapport aux évolutions à envisager ? Le positionnement du CNRS semble être différent selon qu'il s'agit de sa relation avec UT3 ou avec les autres universités : est-ce ainsi ? Un soutien ferme et affiché du CNRS pour l'ensemble des champs scientifiques serait souhaitable.

Si le risque d'effacement est réel, il existe une volonté forte de défendre le potentiel du site toulousain, d'œuvrer à son rayonnement. Toutefois, les moyens mis en œuvre pour y parvenir ne doivent pas être préjudiciables aux personnels ni aux étudiant-e-s et ne doivent pas transiger avec certains principes (nécessité d'identifier les lignes rouges, bases de la négociation à venir avec les partenaires et avec le ministère). Être ensemble dans un projet de site n'est pas une fin en soi ; il faut que l'on mesure mieux les avantages et les inconvénients. Si les avantages sont identifiés et avérés pour les personnels et les étudiant-e-s, la perspective d'un rapprochement, d'un projet commun au-delà de celui que nous partageons déjà, sera plus fédératrice.

Les réussites des collaborations inter établissement actuelles ne sont pas suffisamment valorisées. Par exemple les avantages d'avoir créé le service inter-établissements de coopération documentaire (SICD) sont rappelés.

PIA 4 : Activer les instruments de financement, c'est important, mais pas à n'importe quel prix. Est-ce que cela peut vraiment être un instrument pensé pour des

sites comme celui de Toulouse pour obtenir le label GUR et pouvoir bénéficier à l'avenir de financements conséquents ? L'intitulé de l'appel à projets « ExcellencES sous toutes ses formes » pourrait le laisser penser. En tout cas, cela peut être une opportunité à saisir.

3. DISPOSER D'OUTILS D'AIDE À LA COMPRÉHENSION / À LA DECISION

Il serait intéressant de disposer d'un tableau comparatif des aspects juridiques, pratiques, organisationnels, etc. entre les différents formats vers lesquels la COMUE pourrait évoluer. Ce tableau pourrait s'accompagner d'une analyse des textes législatifs : ce qu'ils autorisent, ce qu'ils obligent, ce qu'ils interdisent.

Par ailleurs, une mise en perspective des expériences menées sur les établissements qui ont connu une évolution institutionnelle pourrait être utile. Par exemple, quelle est la situation de Montpellier, en tant qu'autre Métropole de la Région Occitanie qui dispose d'un I-Site ? Quel bilan fait de sa situation marginale l'Université Paul Valéry (qui nous ressemble étant du domaine ALL-SHS) ?

La nécessité de communiquer largement auprès de notre communauté et de mettre en exergue les enjeux actuels autour notamment des échéances dans les prochains mois du PIA 4 et l'impulsion donnée par les collectivités territoriales sur la structuration du site a été soulignée.

Enfin, il apparaît nécessaire de rentrer plus finement dans les questions d'organisations, notamment en termes de RH.

